

Liste des alertes transmises par le véhicule

Avec CITROËN Teleservices, votre véhicule éligible identifie lui-même l'échéance d'un entretien ou la nécessité d'une intervention. Vous êtes alors contacté par la marque Citroën, vous informant de l'état technique de votre voiture et vous proposant un rendez-vous à votre convenance.

Ce système repose sur l'envoi d'informations envoyées par votre voiture au moyen de l'équipement Citroën Connect Box

Sur base de ces informations, une alerte pourra être déclenchée pour les catégories d'équipements suivants :

Système d'entretien du véhicule

- Kilométrage de révision proche
- Kilométrage de révision dépassé
- Date de révision proche
- Date de révision dépassée

Systèmes de sécurité

- Airbag(s) ou ceinture(s) à prétensionneur(s) défaillant(s)
- Projecteur(s) directionnel(s) défaillant(s)
- Capot actif défaillant

Système d'aide la conduite

- Système ESP / ASR défaillant
- Direction assistée défaillante
- Antivol électronique défaillant
- Système de contrôle de vitesse défaillant
- Système de mesure de place défaillant

Niveaux des fluides

- Niveau d'eau insuffisant
- Niveau huile moteur insuffisant
- Niveau additif filtre diesel (FAP) trop faible
- Niveau liquide AdBlue critique (moins de 600 km)

Groupe motopropulseur

- Système de contrôle moteur défaillant
- Température d'eau excessive
- Pression d'huile moteur insuffisante / Alerte Pression d'huile
- Température d'huile boîte de vitesse excessive
- Système anti-pollution défaillant
- Suspension défaillante

Système de freinage

- Système ABS défaillant
- Système de freinage défaillant
- Frein de parking défaillant
- Usure des plaquettes de frein excessive

Système électrique

- Charge batterie ou alimentation électrique défaillante

Pneumatiques

- Pression pneumatique(s) insuffisante (sous gonflage, crevaison)

Si parmi ces catégories, certains équipements ne sont pas présents ou ne permettent pas techniquement la remontée d'alerte, en raison du modèle ou de la finition du véhicule, aucune alerte ne pourra être remontée pour les équipements concernés.